



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 27 - 06.04.2016

En exercice....26  
Présents .....24  
Votants .....25  
Abstention.....0

**AFFAIRES GÉNÉRALES**  
**4. FINANCES**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**Compte administratif 2015**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,  
Le 6 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 1 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Patrice DECHELETTE (donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMANN).

**Secrétaire de séance :** M. Frédéric GUERLAIN.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201627-DE  
Reçu le 06/04/2016



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

### DÉLIBÉRATION

N° 27 - 06.04.2016

En exercice ...26  
Présents.....24  
Votants.....25  
Abstention .....0

### AFFAIRES GÉNÉRALES 4. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Compte administratif 2015

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999,*

*Vu l'avis favorable du Bureau du 31 mars 2016,*

Considérant que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections d'investissement et de fonctionnement. L'état des dépenses engagées non mandatées est établi à partir de la comptabilité des dépenses engagées.

Le compte administratif 2015 du budget principal se présente comme suit :

	Réalisé 2015	Reste à réaliser	Total
Dépenses de fonctionnement	22 007 056.33	0.00	22 007 056.33
Recettes de fonctionnement	22 296 420.86	0.00	22 296 420.86
<i>Résultat antérieur</i>	<i>+ 3 465 535.37</i>		<i>+ 3 465 535.37</i>
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 3 754 899.90</b>	<b>0</b>	<b>+ 3 754 899.90</b>
Dépenses d'investissement	8 244 151.62	6 357 399.18	14 601 550.80
Recettes d'investissement	4 911 955.91	15 613 746.00	20 525 701.91
<i>Résultat antérieur</i>	<i>- 5 636 907.72</i>		<i>- 5 636 907.72</i>
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	<b>- 8 969 103.43</b>	<b>+ 9 256 346.82</b>	<b>+ 287 243.39</b>
Résultat de clôture	+12 724 003.33	+ 9 256 346.82	+ 4 042 143.29

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201627-DE  
Reçu le 06/04/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 27 - 06.04.2016

En exercice ...26  
Présents.....24  
Votants.....25  
Abstention .....0

**AFFAIRES GÉNÉRALES**  
**4. FINANCES**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**Compte administratif 2015**

Il est procédé à la désignation du président chargé du vote du compte administratif.

A l'unanimité des membres présents, Monsieur Léon GENDRE, Conseiller communautaire et doyen d'âge, est désigné pour faire procéder au vote du compte administratif.

Monsieur le Président, Lionel QUILLET, quitte la salle.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **d'adopter le compte administratif 2015 du budget principal dont les montants concordent avec ceux du compte de gestion du Comptable.**

Affichée le : **7 avril 2016**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

NR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201627-DE  
Reçu le 06/04/2016